

MAIRIE de L'ABERGEMENT DE CUISERY

71290 - SAÔNE-ET-LOIRE

480, rue de l'Eglise Tel/Fax : 03 85 32 15 57

VŒU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tente de bloquer le projet, le Conseil Municipal de la commune de l'Abergement de Cuisery, lors de sa séance du 21 mai 2015 :

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

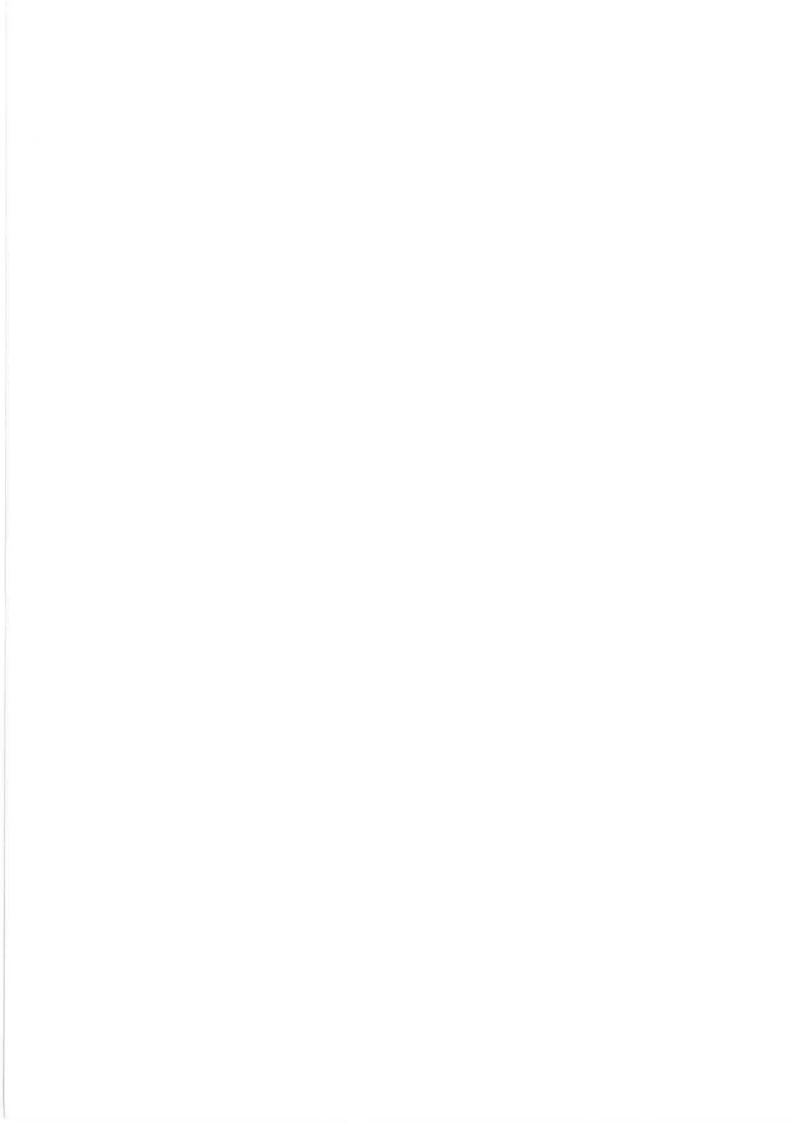
A l'Abergement de Cuisery Le 19 juin 2015 Monsieur Thierry COLIN, Maire

MAIPIE Ulise"

161 Fax: 0385321557

71290

L'ABERGEMENT DE CUISERY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
BAUDRIERES
71370 Saône et Loire

SEANCE DU 26 mai 2015

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 15; En exercice: 15; Qui ont pris part à la délibération: 14

Date de la convocation : 19 mai 2015

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2015

Objet de la délibération : Implantation d'un Center parcs

L'an deux mille quinze et le vingt-six mai à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

De Cédric DAUGE

Présents : Mmes Claudette TISSOT – Josette CHAUTARD – Francelyne BADOT – Céline BESSONNAT – Sylvie SAUNIER – Sandrine AUGEAT – Françoise JEANDOT

Mm Michel BADOT – Jean-Patrick BROUX – Yves LOMBARD – Vincent CAILLET – Pierre-Jean MONIER

Absents excusés : Mme Danielle JOUSSELIN pouvoir Claudette TISSOT – Vincent NICOT

Secrétaires de séance : Claudette TISSOT et Francelyne BADOT

Monsieur le Maire présente au Conseil les 2 courriers relatifs à l'implantation dans notre département d'un Center Parcs.

Concernant le projet de construire ce parc au Rousset, le Conseil Municipal avec 9 voix pour et 3 abstentions le valide.

Concernant le courrier de soutien, le Conseil Municipal avec 10 voix pour et 2 abstentions valide le courrier ci-après annexé en précisant qu'il souhaite changer la formulation « groupuscules » qu'il trouve trop extrémiste.

Le Maire,

Le Maire, Cédric DAUGE.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT SAONE et LOIRE

DE LA COMMUNE DE BEAUBERY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents qui ont pris nu Conseil En exercice part à la Municipal Délibération 11

11 10

Date de la convocation:

03.04.2015 Date d'affichage:

03.04.2015

SEANCE DU LUNDI 13 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le treize avril

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DUCHET Gérard, maire.

Présents: DUCHET Gérard - Maire - AUPOIL Gérard - THOMAS Maurice Adjoints - AUFRAND Guy - BERTRAND Sandrine — DUSSABLY Emilie — GUERIN Marie — MERLIN Sandrine — ROLLET Xavier - TERRIER Bernard -

Absent excusé: CRUZILLE Guillaume

Objet de la délibération :

Projet de vœu communal en faveur du Center Parcs sur la Commune Le ROUSSET.

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune Le Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins « douglas » ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait comporter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil Général de Saône-et-Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la « transparence » et de la « concertation ».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal :

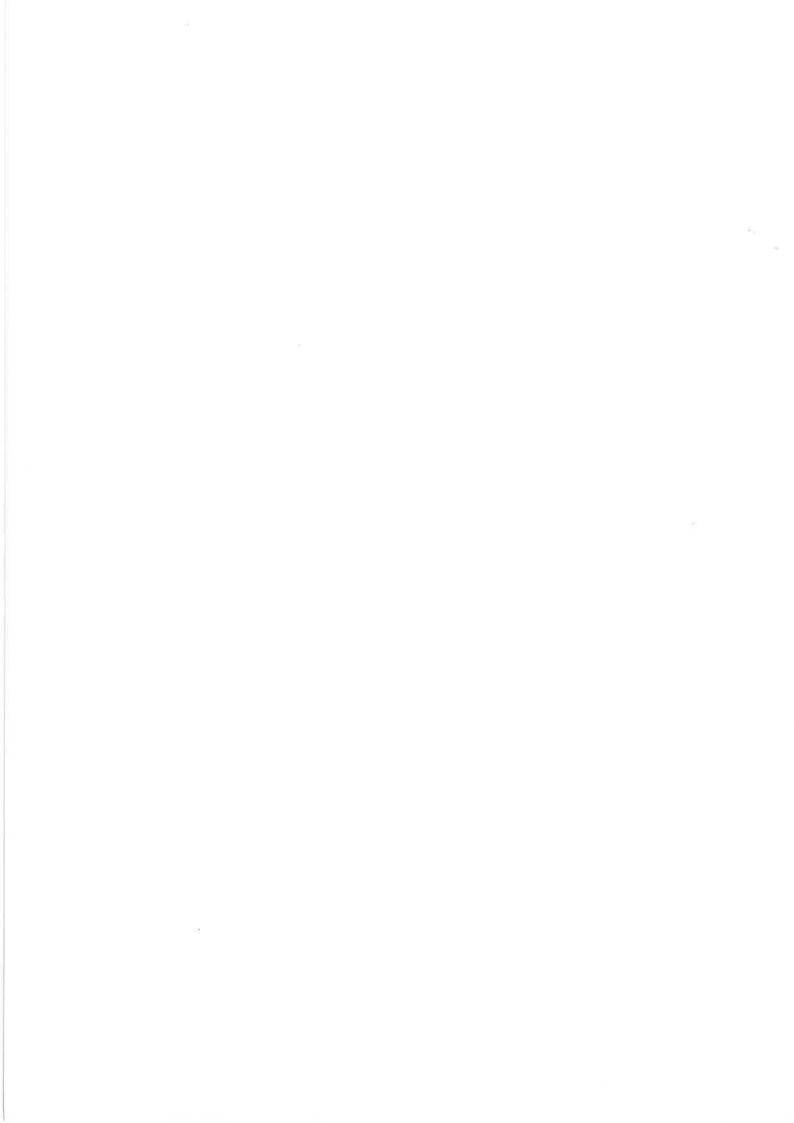
- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Pour copie conforme, Le Maire, **DUCHET Gérard**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/04/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/04/2015



PROJET DE VŒU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

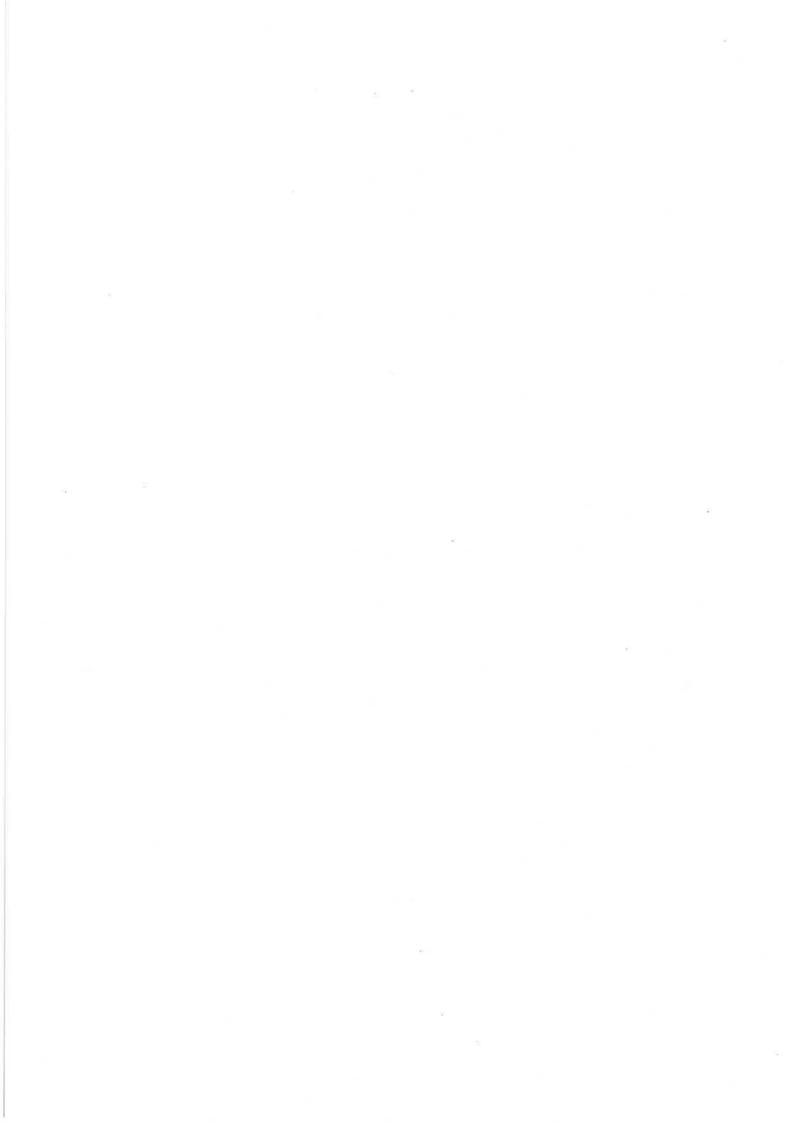
Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal de Bissy-la-Mâconnaise dans sa séance du 11 Mai 2015,

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2015/18

Séance du 12/06/2015

L'an Deux Mil Quinze le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Serge GALLON.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 8

Absents: 0

Nombre de suffrages exprimés : 10 Pour :10

Contre : Abstentions :

Etaient présents :

Mme DUPUIS Véronique, M. GALLON Serge, M. GEOFFRAY Nicolas, Mme JEAN LOUIS Monique, M. PAGE REGIS, M. QUELIN Benoît, Mme SALGADO Svivie. Mme SIVIGNON Chantal

Procuration(s):

Mme DANJOUX Denise donne pouvoir à Mme DUPUIS Véronique, M. SANLAVILLE Emmanuel donne pouvoir à M. GALLON Serge

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s):

Mme DANJOUX Denise, M. NIGAY Mickaël, M. SANLAVILLE Emmanuel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme SIVIGNON Chantal

Date de convocation 03/06/2015

Date d'affichage 03/06/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

22/.D.b. / 201/

et publication du :

221.05.12015

N- GEDFFRAM



VOEU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du ROUSSET est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins "douglas" ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700m2, un espace aqualudique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire et développer notre économie locale.

Alors que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité, des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région. Face aux dernier événements sur le site du projet de Center Parcs de ROYBON en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables.

Nous condamnons ces pratiques et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au ROUSSET, projet économique dont le Conseil Général de Saône-et-Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la "transparence" et de la "concertation".

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du ROUSSET, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

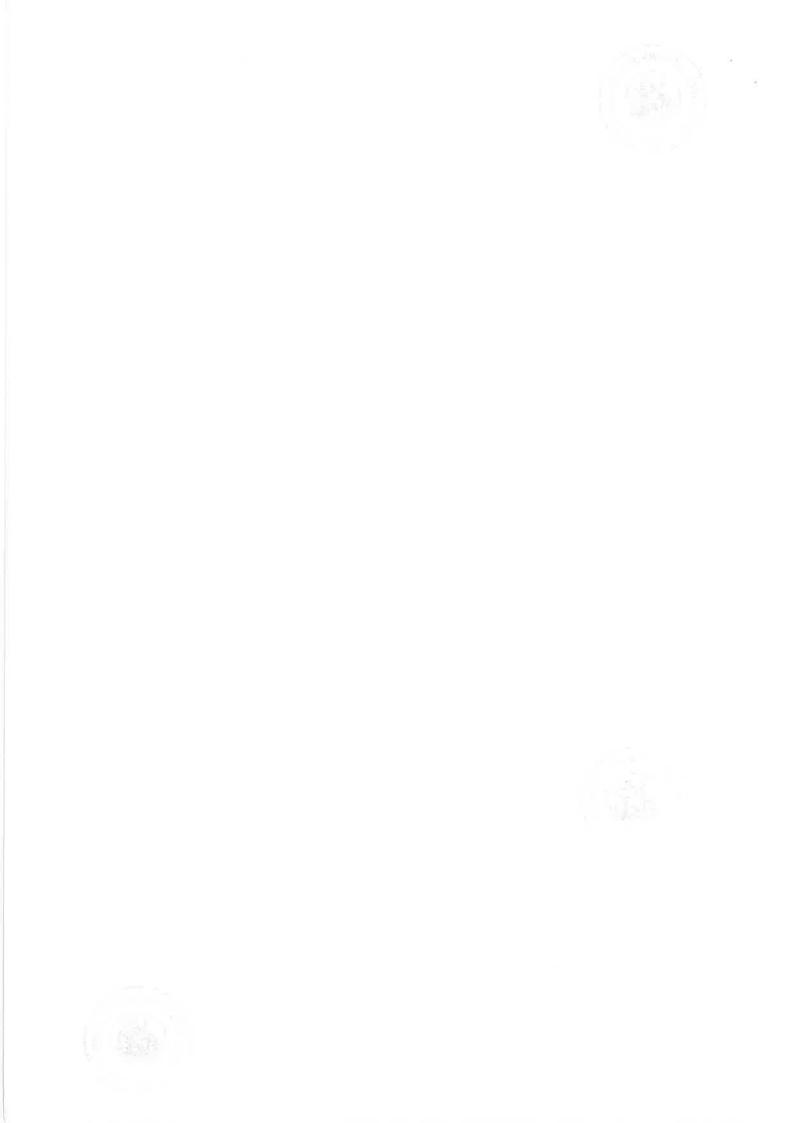
DEMANDE aux autorités de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité;

REAFFIRME son soutien au projet de Center Parcs du ROUSSET et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à BOIS SAINTE MARIE Le Maire adjoint, Chantal SIVIGNON







CERON 71110

PROJET DE VŒU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

A' if

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT SAÔNE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

CHAMPLECY

Séance du

14 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 14 avril à 20 heures 30.

Nombre de conseillers

- en exercice

11

- présents

|11

votants

| 11

- absents
- exclus

0

Etaient présents : MM.

Mme DESPLANS Martine - Mr BOUILLOT Didier - Mr RAVE Mickaël - Mr CHAPUIS Dominique - Mr BARRAUD Maurice - Mr BODET Gilles - Mme BERNIGAUD Renée - Mme CACHEUX Marie-Noëlle - Mr DENIS Christian - Mme BONNOT Denise - Mme DEVILLARD Caroline -

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances

sous la présidence de M. adame DESPLANS Martine - maire.

Date de convocation

07 avril 2015

Date d'affichage:

M. Mr RAVE Mikaël a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

VOEU EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET Le projet CENTER PARCS dans la forêt de la commune du ROUSSET est un enjeu essentiel pour notre région Bourgogne, la Saône et Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95 % de sapins "douglas" ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le CENTER PARCS du ROUSSET devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1 700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Face aux derniers évènements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...), nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture de CHAROLLES le 18 mai 2015 et publication ou notification du 19 mai 2015



COMMUNE CHAMPLECY

Suite

l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil Général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la "transparence" et de la "concertation".

VOEU:

Face à l'enjeu que représente le projet de CENTER PARCS du ROUSSET, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ** DEMANDE aux autorités de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- ** REAFFIRME son soutien au projet de CENTER PARCS du ROUSSET et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.





MAIRIE DE CHANGY 71120

le 12 mai 2015

PROJET DE VŒU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules organisés d'ultra idéologistes commencent leur travail de sape et de manipulation pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu :

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

le muie de CHANGY D. BERAUD BOUD





YEMAN THE THOMAS

COMMUNE DE LA CHAPELLE AU MANS SEANCE DU 12 MAI 2015 DELIBERATION

OBJET: VŒU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le mardi 12 mai 2015, à vingt heures trente, en salle de réunion de la mairie, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Armelle DEVILLARD, Maire.

Etaient présents : MMES et MM DEVILLARD A. DELORME D. COGNARD G. DAUVILLAIRE K. FORET R. DESCHAMPS J. RAUX J. GIEN Ch. SOTTY D. GOZARD L.

Etait absent excusé: M RAYMOND R. avec pouvoir à M FORET R.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Ghislaine COGNARD

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le Conseil Municipal :

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

Le Maire : Mme Armelle DEVILLARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 28/05/2015 Le Maire : Mme Armelle DEVILLARD



République Française Commune de LA CHAPELLE SOUS DUN 71800 LA CHAPELLE SOUS DUN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Saône et Loire

Téléphone : 03-85-28-11-04 Télécopie : 03-85-24-59-09

E-mail: mairielachapellesousdun@wanadoo.fr

Délibération nº 17-2015

Séance du 22 Juin 2015

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil : 11
- En exercice : 11

- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 11 (présents ou représentés)

Date de convocation: 12 Juin 2015

Date d'affichage: 12 Juin 2015 Le 22 Juin 2015 à 20 h, les membres du Conseil municipal de LA CHAPELLE SOUS DUN, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel CANNET.

Etaient présents

Michel CANNET, Guy PEGON, Martine BESSON, Alexandre LACHIZE, David LORTON, Céline FAYOLLE, Odile VERCHERE, Didier REVOLLAT-VEUILLET, Patricia ODIN, Michèle PETIT, Jean-Paul AUGAY.

Etaient absents:

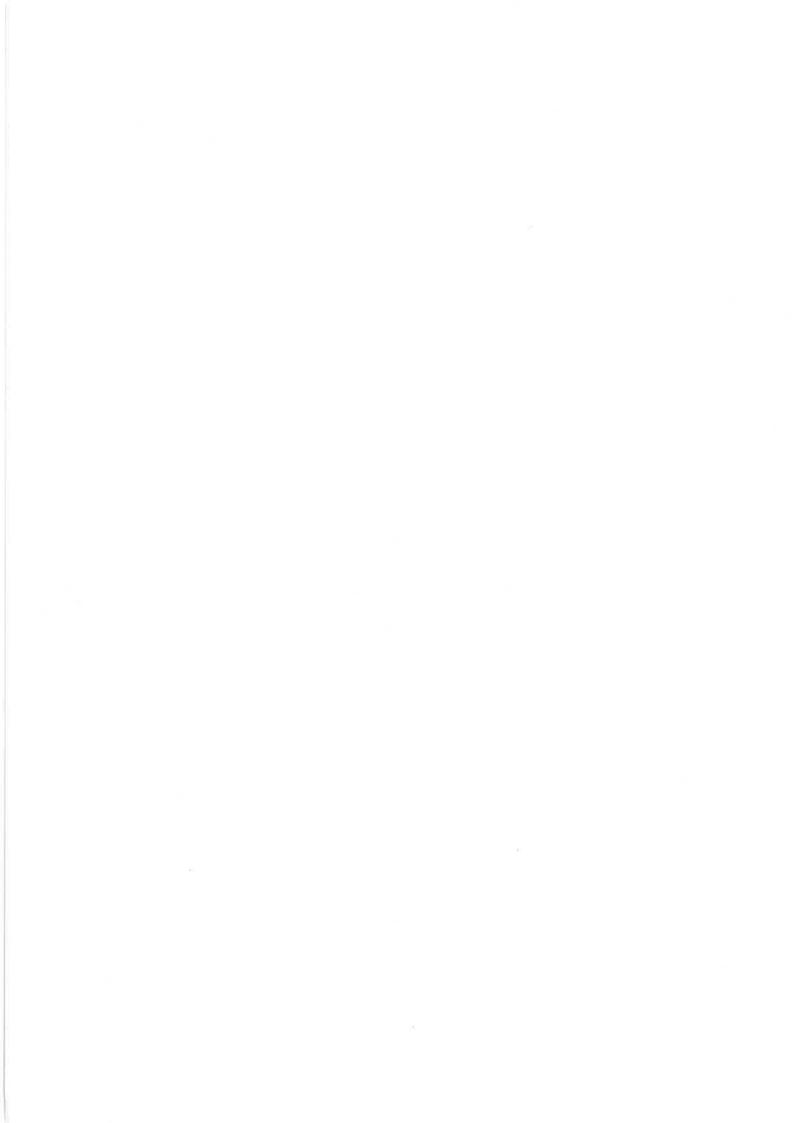
Secrétaire: Martine BESSON
Objet: Projet Center Parcs : voeu

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil municipal, par vote à main levée (9 voix pour et 2 abtstentions):

- demande aux autorités de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité
- réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement de notre région.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture (Sous-Préfecture) de CHARO CHES & 02/07/2015 et publication ou notification du ...02/07/2015..... (Signature) Le Maire,

En séance les jour, mois et an susdits Pour copie conforme: Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAONE ET LOIRE

Date:

26/05/2015

Numéro: 2015/017

NOMBRES DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal En exercice Qui ont pris part à la délibération 11 11 11

Date de la convocation

21/05/2015	
Date d'affichage	

02/06/2015

Ohiet	de	la	Dálih	hérat	ion

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de CHARDONNAY 71700

Séance du 26 MAI 2015

L'an deux mil quinze

et le vingt six mai à vingt heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : M. PERRE Paul, Maire

Présents:

M. PERRE Paul, Maire; Mme GAULTIER Peggy, M. DUBOIS Daniel, Mme BERTHAUD Guylaine, Adjoints; Mme THIBERT Martine, M. LAUGERE Patrick, Mme CORRAND Sylvette, MM. GROSPERRIN Bernard, BOYETTE Alain, BRETIN Michel, Mme PHILIPPE Marie-Pierre, Conseillers Municipaux.

Absents excusés:

Secrétaire(s):

Mme GAULTIER Peggy, Adjointe

PROJET DE VOEU EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de voeu de soutien établi par l'association des Maires de Saône-et-loire relatif à l'implantation du Center Parcs sur la Commune du Rousset en Saône-et-Loire.

En effet, le projet Center Parcs dans la forêt de la Commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité, des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces

actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Le voeu est le suivant

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 6 voix pour, 1 contre et 4 abstentions :

- DEMANDE aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- REAFFIRME son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

our extrait certifié conforme,

Paul PERRE

Le Maire,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en Préfecture de S & L à Mâcon le ... 1 JUIN 2015 et publié, affiché ou notifié le ... 1 JUIN 2015 Le Maire



Contrible as 's in the pour system.

I o' 's a series of the system of the pour system of the system

République Française Département de Saône-et-Loire

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHAROLLES

Nombre de membres

Légal : 23 En exercice : 23

Présents à la séance : 20 Nombre de votants : 23 Convocation du 1^{er} avril 2015 Séance du 8 avril 2015

L'an deux mille quinze, le huit avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CHAROLLES s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Pierre BERTHIER, Maire.

Etaient présents: M. Pierre BERTHIER - Mme Marie-Thérèse BAUJON - MM. Eric BRUN - Jean-Charles BLANCHARD - Mme Edith TERRIER - M. Gérald GORDAT - Mme Andrée DUMONTET - MM. Bernard GIRARDON - Jean PERCHE - Mme Catherine MICHEL - MM. Pascal THEUILLON - Claude SIVIGNON - Mmes Christine BERGIER - Angela DESBROSSES - M. Sébastien DELORME - Mme Anne-Laure CHARRIER - MM. Jean-Luc PERTILE - Christian BONNOT - Mmes Christine RONDEPIERRE - Maryse JUNIER.

<u>Absentes excusées</u>: Mme Evelyne BALIGAND qui donne procuration à M. Pascal THEUILLON – Mme Sonia METROP qui donne procuration à M. Eric BRUN – Mme Catherine MOELLER qui donne procuration à M. Jean-Luc PERTILE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse BAUJON.

DELIBERATION N° 32/2015

VŒU EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Monsieur Pierre BERTHIER, Maire, rappelle au conseil municipal le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset qui est un enjeu essentiel pour notre Région de Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95 % de sapins « douglas » ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1 700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité, des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers évènements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Il convient donc de condamner ces pratiques, et d'apporter notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le conseil général de Saône-et-Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la « transparence » et de la « concertation ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour » et 1 abstention,

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet,

DEMANDE aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.

REAFFIRME sous soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement économique et à la survie de notre territoire et de notre commune en particulier.

Acte rendu exécutoire

Après réception en sous-préfecture Le 13/04/2015

El publication ou natification du 13/04/2015

Pierre BERTHIER

Pour extrait conforme Le Maire

Pierre BERTHIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juin 2015

Nombre de Membres						
Afférents	En	Qui ont pris				
au Conseil	Exercice	part à la				
Municipal		délibération				
11	11	10				

Date de la convocation : 05/06/2015

Date d'Affichage : 05/06/2015

Objet de la Délibération

Projet de vœu communal en faveur du Center Parcs sur la commune du ROUSSET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture

le 19 Juin 2015

et publié, affiché ou notifié le 19 Juin 2015



L'an deux mille quinze et le mercredi 10 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONACCHI Simone, Maire,

<u>Présents</u>: Mme BONACCHI Simone, Mr VIROT Philippe, Mme DE MACEDO Pascale, Mr CIRON Richard, Mmes PELLENARD Claire, NOBLAT Isabelle, MICHON Annick, Mrs PETIT Éric, BONACCHI Jean Luc.

<u>Absent ayant donné pouvoir à Mr VIROT Philippe:</u> Mr RICHOUX Sébastien

Absent: Mr DEVEMY Jean Marie

Secrétaire de Séance: Mme DE MACEDO Pascale

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux. Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

- **Demande** aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- **Réaffirme** son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.



PROJET DE VŒU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

Voeu ci-dessus adapté à l'unavinité des membres présents, lors du Conseil Municipal du loloytears
Le Maire,

Bernard BAJARO

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

CANTON
DE
CHALON-OUEST

ARRONDISSEMENT DE

CHALON-SUR-SAONE

COMMUNE DE CHATENOY-LE-ROYAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 mai 2015

Conseillers en exercice: 29

Présents à la séance : 24 et 5 pouvoirs Date de la convocation : 12 mai 2015 Date de l'affichage : 12 mai 2015

DELIBERATION Nº 9

SUJET: SOUTIEN POUR L'IMPLANTATION DE CENTERS PARCS

SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

MOTION DE SOUTIEN

L'an deux mil quinze et le vingt et un mai,

le consell municipal de la commune de Châtenoy-le-Royal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie MERCIER, Maire.

PRESENTS:

Marie MERCIER, Maire,
Roland BERTIN, Patricia FAUCHEZ, Pascale LEPERS, Henri LOMBARD,
Jeanne-Marie MARTIN, Fabrice RIGNON, Claude MENNELLA, Bernadette DERAIN,
Monique CHARLES, Alain BERNARD, Marie-Thérèse BOISSOT, Christine SELHAUSEN,
Dominique ALBIN, Vincent BERGERET, Nathalie FERRY, Isabelle HAUBENSACK,
Fabrice GIORGIONE, Stéphane LUTZ, Cédric GALOCHE, Julie MAURICE,
Christian CLEAUX, Pascal LEGOUX, Patricia PIERRE.

ONT DONNE POUVOIR:

Pierre GREPIN à Roland BERTIN, Yves FOURNIER à Henri LOMBARD, Philippe COUZINIE à Fabrice RIGNON, Stéphanle PEULSON à Marie-Thérèse BOISSOT, Solange BERT à Pascal LEGOUX.

SECRETAIRES DE SEANCE:

Madame Bernadette DERAIN et Madame Dominique ALBIN.

L'Association des Maires de Saône-et-Loire a sollicité les communes par mail en date du 8 avril 2015 afin de soutenir l'implantation de Center Parcs sur la commune du Rousset.

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour la Bourgogne, la Saône-et-Loire. Cette forêt d'exploitation non domaniale est composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique majeur.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir ce territoire aux touristes, soutenir et développer l'économie locale.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère : destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier..., l'Association des Maires se mobilise pour condamner des actes inacceptables dans un Etat de Droit.

L'AMF 71 apporte son soutien à l'Implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la transparence et de la concertation.

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le conseil municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études et la concertation la plus large.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset.

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques,

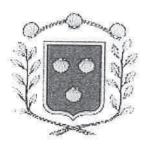
- demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études et la concertation la plus large,
- réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LE 21 MAI 2015. EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Certifié exécutoire pour avoir été recu à la Sous-Préfecture, le 2 6 MÅI 2015 expublié, affiché ou notifié le 2 7 MÅI 2015

Le Maire

Marrie MERCIER,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE VILLE DE CHAUFFAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION 14 avril 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux avril à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame BIGNON Marie-Christine, Maire.

DATE D'AFFICHAGE 2 4 AVR. 2015 Étaient présents : Mme BIGNON Marie-Christine, M. BLANCHARD Jean-René, M. VINCENT René, Mme BONNETAIN Joëlle, M. GARDON Roger, Mme PERRIN Pascale, M. VARINARD Philippe, Mme TROUILLET Marie-Claire, M. MARCHAND Michel, Mme ARRIAT Marie-Noële, M. LABROSSE Daniel, Mme BARRALON Annie, M. CARDON Hervé, M. BELUZE Marcel, M. ANDREVON François, Mme DEBAUMARCHEY Martine, Mme THELY Brigitte, Mme GRAVIER Evelyne, M. DADOLLE Guy, M. VENTURUZZO Christian, Mme RUIZ Christelle.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 27 PRÉSENTS: 21 VOTANTS: 22

Représenté ayant donné pouvoir: M. CHASSIGNOLLE Georges (pouvoir donné à M. VARINARD Philippe), Mme TUAL Nathalie (pouvoir donné à Mme DEBAUMARCHEY Martine), Mme COICAULT Géraldine (pouvoir donné à M. LABROSSE Daniel), M. VERCHERE Jean-René (pouvoir donné à Mme BARRALON Annie), M. BRETTON Marcel (pouvoir donné à M. DADOLLE Guy).

Absent Excusé: M. DUMOULIN Bernard

Formant la majorité des membres en exercice Mme DEBAUMARCHEY Martine a été élue Secrétaire de séance.

Objet: Vœu pour Center Parcs

VŒU EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 17000 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules organisés d'ultras commencent leur travail de sape et de manipulation pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit. Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil Départemental de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.

- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

Vote: 22 pour; 0 contre, 4 abstentions Certifié exécutoire pour avoir élé : 21 AVR. 2015 Reçu en Sous-préfecture 10 1 1 1 1 LE MAIRE.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRÉSENTS, Pour copie conforme, LE MAIRE, Marte-Caristine BIGNON.

DEPARTEMENT DE SAÔNE ET LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE COLLONGE EN CHAROLLAIS

Séance du 12 juin 2015

L'an deux mille quinze, le douze du mois de juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josette LAGRANGE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : 9 Pour : 5

Contre: 1 Blancs: 2

Blancs : 2 Abstentions : 1

Etalent présents :

Mme BOURNAZEL Christine, M. GERMAIN Sébastien, Mme LAGRANGE Josette, M. PLANTIN Sébastien, Mme RIZET Gisele, M. RIZET Fabien

Procuration(s):

M. LAGRANGE Jean-Claude donne pouvoir à M. RIZET Fabien, Mme RIEME Valerie donne pouvoir à Mme LAGRANGE Josette, Mme VARIOT Laetitia donne pouvoir à M. PLANTIN Sébastien

Etai(ent) absent(s):

M. BRENIN Michel

Etai(ent) excusé(s):

M. LAGRANGE Jean-Claude, M. PIERREDON Fernand, Mme RIEME Valerie, Mme VARIOT Laetitia

Date de convocation 03/06/2015 A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BOURNAZEL Christine

Objet : Voeu en faveur du Center Parcs sur la commune du Rousset

Date d'affichage 15/06/2015

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Nous apportons notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques,

Le Conseil Municipal:

 DEMANDE aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.

Délibération n° 25-2015

 REAFFIRME son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

> Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Collonge en Charollais

Le Maire, Josette LAGRANGE





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORMATIN n° 28-2015

Séance du 13 avril 2015

L'an deux mil quinze, le mardi quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Cormatin régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François BORDET, Maire.

Etaient présents: Mmes Bernadette LITAUDON, Laurence MARTIN, Pascale PONSARD, NOMBRE DE MEMBRES Christèle VERNUS, Stéphanie GUILLOUX, Nicole MENARD, Evelyne LAGRANGE

Ms. Noël COTTIN, Laurent LECHENE, Pierre MICHAUDET, Michel VIDEAU, Paul

PONCET, Olivier BOUILLIEN, Abdel EL AMRI

Excusés:

A été nommée secrétaire de séance : Stéphanie GUILLOUX

OBJET:

Vœux - Implantation du Center Parcs sur la commune du Rousset

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages concus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset. notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le

En exercice: 15

Présents:

Absents:

Pouvoirs:

Nombre de suffrages

exprimés:

Pour: Contre:

0 Abstentions:

15

Date d'affichage du C.R. 20/04/2015

Date de convocation 07/04/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

2.04.2015

et publication du :

22.04.2015



ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Le Maire,

Jean-François BORDET

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

31D2015

NOMBRE DE MEMBRES

PLACE DE L HOTEL DE VILLE

COMMUNE DE COUCHES

COUCHES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Le quatorze avril 2015

19 heures, 00

le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Emile

LECONTE

Date de la convocation

1er avril 2015

BP 13

71490 COUCHES

Présents:

Emile LECONTE, Marie Claude FLECHE MOREAU, François MARRAS, André BOURGUE, Gilles GOYARD, Michèle FLECHE, Pierre GUERIN, Marie Jo GUERIN, Laurent PROST. Raymonde DESNOIX, Bernard VOISIN, Nathalie GRAILLOT, Joel KUSS

Date d'affichage

21 avril 2015

Absents:

PERRIER Laetitia donne procuration à Marie Jo GUERIN BROUWERS Marie Th donne procuration à FLECHE MOREAU Marie claude

Objet de la délibération

SOUTIEN A L'IMPLANTATION DE CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Secrétaire(s) de séance

Michèle FLECHE

Mr le Maire informe le conseil municipal des propositions de voeux de soutien émanant de l'association des Maires concernant l'implantation de Center Parcs sur la commune du Rousset.

Face à l'enjeu que représente le projet de Center parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL:

DEMANDE aux autorités de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

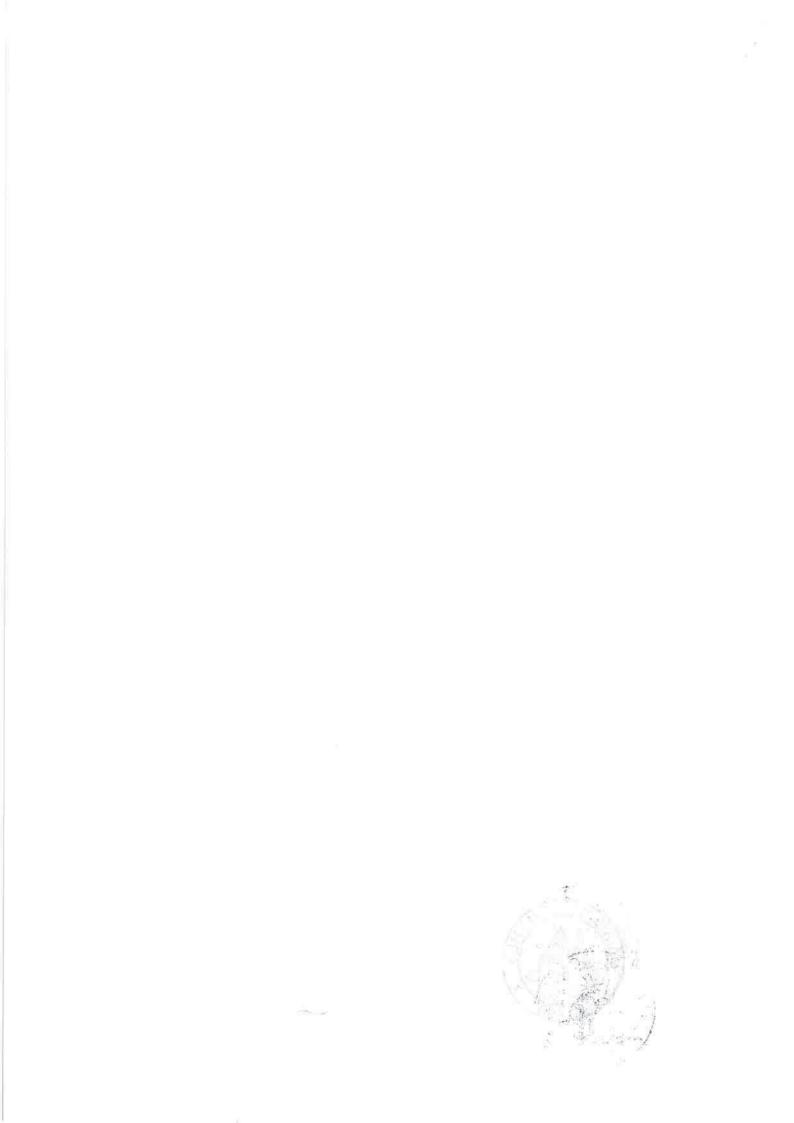
28 AVR. 2015

et publication ou notification du

28 AVR. 2015

REAFFIRME son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.





COMMUNE DE **CRESSY SUR SOMME**

8 AVENUE DE LA GARE

71760 CRESSY SUR SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 13 Avril 2015

n= 20/20/5

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents an Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
11	11	11	

Le treize avril deux mil quinze

le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. RAULO Jean-Pierre

Maire

Présents:

7.04.2015

Mmes DUMAGNY Sandrine- MELIS Greet- PERRIN Christine - VIARD Sandrine MM. RAULO Jean-Pierre- BOUILLER Jean-Paul - CHANDIOUX Sylvain- DEGOUZEL Guy-GOUNEAU Didier- LACOMBRE Thierry- SOTTY Bertrand.

Date d'affichage 14.04.2015

Absents :

néant

Objet de la délibération

Date de la convocation

- Soutien AMSL de S & L pour voeu en faveur du Center Parcs au Rousset.

Secrétaire(s) de séance :

Mme VIARD S

LE CONSEIL MUNICIPAL ::

- Soutient l' Association des Maires de S & L et le projet de voeu en faveur de l'implantation du Center Parcs sur la Commune du Rousset, qui est le suivant :

Vœu:

-Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

711.2404 2015.152.

-Acceuse " =

24/04/15

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

et publication ou notification du 20.04.2015

> Ont signé les membres présents Pour extrait conforme CRESSY ,le 20.04.2015 Le Maire



ANS-MAIRISTEM C-Formul 2004



71140 - SAÔNE-ET-LOIRE Arrondissement de Charolles Canton de Bourbon-Lancy

VŒU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules organisés d'ultra idéologistes commencent leur travail de sape et de manipulation pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal de CRONAT, lors de sa séance du 10 avril 2015, à l'unanimité :

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Fait à CRONAT, le 25 avril 2015 Le Maire,

Georges Rousselet

Tél.: 03 85 84 71 44 - Fax: 03 85 84 72 63 - Courriel: mairie.cronat@wanadoc

République Française Commune de CURBIGNY 71800 CURBIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département SAONE ET LOIRE

Téléphone : 0385282988 Télécopie : 0385268084 E-mail : mairie.curbigny@wanadoo.fr

11

Délibération nº 25-2015

Séance du 10 Avril 2015

Nombre de Conseillers

- Afférents au Conseil: 11

- En exercice :

 Qui ont pris part à la délibération :

la délibération : 11 (présents ou représentés)

Date de convocation:

3 Avril 2015

Date d'affichage:

Le 10 Avril 2015 à 20H00, les membres du Conseil municipal de CURBIGNY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bertrand COLLAUDIN, Maire.

Etaient présents :

Christiane MILLET, Eric SIVIGNON, Sylvie TERRIER, Isabelle BALLIGAND, Christian FERRIER, Sylvie LADAME, Pierre MONTMESSIN, Frédéric PAPERIN, Estelle VERMOREL, Bertrand COLLAUDIN.

Etaient absents:

Jérôme LE CLOIREC qui donne pouvoir à Christiane MILLET,

Secrétaire: Frédéric PAPERIN

Objet: SOUTIEN AU PROJET DE CENTER PARCS DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins "douglas" ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la "transparence" et de la "concertation".

Vœu:

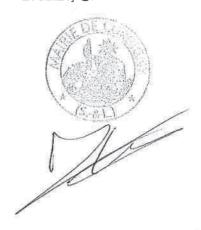
Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal :

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.

- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture (Sous-Préfecture) de CHAROUS.....
et publication ou notification du . 22 du . 205......
(Signature) Le Maire, 8. Coloudin

En séance les jour, mois et an susdits Pour copie conforme: Le Maire, &. Colloudin



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE COMMUNE DE CUZY

Nombre de membres

Afférents du Conseil Municipal:

En exercice:

Présents :

11

11

Vote: 10 pour

Date de convocation 03 avril 2015

Date d'affichage du compte-rendu 14 avril 2015 N°20-2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2015

L'An Deux Mil Quinze, le treize avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Edith **PERRAUDIN**, Maire.

<u>Etaient Présents</u>: PERRAUDIN Edith, BELIN Sophie, BERTHIER Jérôme, BRIET Serge, BUISSON Thierry, GAILLARD Christophe, GRANGÉ Anne-Claude, LEDEY Jean-Claude, MARTINET David, PLANTARD Bruno

Etait absente excusée: Mme BEAUCHET Ophélie

Secrétaire: M. Jérôme BERTHIER

Objet : vœu communal en faveur du center parcs sur la commune du Rousset

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi

conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet,

Le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la SP d'Autun le 27/04/2015 Et affiché le 14 avril 2015 Le Maire

Et ont signé les membres présents Suivent les signatures A Cuzy, le 13 avril 2015

Edith **PERRAUDIN** Conseillère générale-Maire de Cuzy

A STATE OF COLORS

PROJET DE VŒU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal: & Dracy & Fort

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

O. GROSTEAN MAIRE

République Française Commune de

> **DYO** 71800 DYO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département SAONE ET LOIRE

Téléphone : 03 85 70 60 29 Télécopie : 03 85 70 60 29 E-mail : mairiededyo@orange.fr

Délibération n° 18-2015

Séance du 10 Avril 2015

Le 10 Avril 2015 à 20h30, les membres du Conseil municipal de DYO, convoqués conformément à

Nombre de Conseillers

- Afférents au Conseil : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10 (présents ou représentés)

Etaient présents :

Isabelle LENGLAIN, Pierre LORTON, Philippe DEVERS, Gérard DUMONT, Claire DAUVERGNE, Pierre Yves BALLANDRAS, Christophe POUZACHE, Paméla FLOUR, Didier NEULAS,

la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Isabelle LENGLAIN,

Etaient absents:

(excusés) Mathilde VIDAL (donne pouvoir à Isabelle LENGLAIN), Bernard PLASSON,

Date de convocation:

3 Avril 2015

Date d'affichage: 3 Avril 2015

Secrétaire: Paméla FLOUR

Objet: Projet Center Parcs "Le Rousset"

Madame le Maire présente la proposition de voeu formulée par l'Association des Maires de Saône-et-Loire concernant le soutien du projet de création d'un Center Parcs sur la commune du Rousset, en Saône-et-Loire,

Le Conseil Municipal, après avoir voté à bulletin secret à

- 7 voix pour
- 1 voix contre
- 2 abstentions
- * Approuve le voeu de soutien au projet de création d'un Center Parc sur la commune du Rousset (voeu annexé à la présente délibération).
- * Autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture (Sous-Prefecture) de

et publication ou notification du 22 04. 201

En séance les jour, mois et an susdits Pour copie conforme: Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015 Annexe de la délibération n°18-2015

OBJET DU RAPPORT : Vœu - Center Parcs

Rapport présenté par Madame le Maire, Isabelle LENGLAIN

Le groupe Center Parcs souhaite installer sur le territoire de la commune du Rousset environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace aqualudique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

L'espace retenu pour l'implantation de ce projet est une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95 % de sapins « Douglas » ne présentant aucun intérêt environnemental ou écologique.

Ce projet devrait générer la création d'environ 300 emplois directs, de plus de 400 emplois indirects, et de plusieurs centaines d'emplois pendant les deux années de travaux.

Il s'agit donc d'un enjeu capital pour la région Bourgogne, le département de Saône-et-Loire et compte tenu de la proximité géographique du Rousset, pour la commune de Dyo.

Cette réalisation permettra, outre l'activité qu'elle générera, d'attirer de nombreux touristes sur notre territoire et de développer l'économie locale.

Aujourd'hui, alors que le projet est au stade d'étude et de faisabilité, des organisations tentent de contrecarrer l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face à ces manœuvres, le Conseil Général de Saône-et-Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics, dans un esprit de transparence et de concertation.

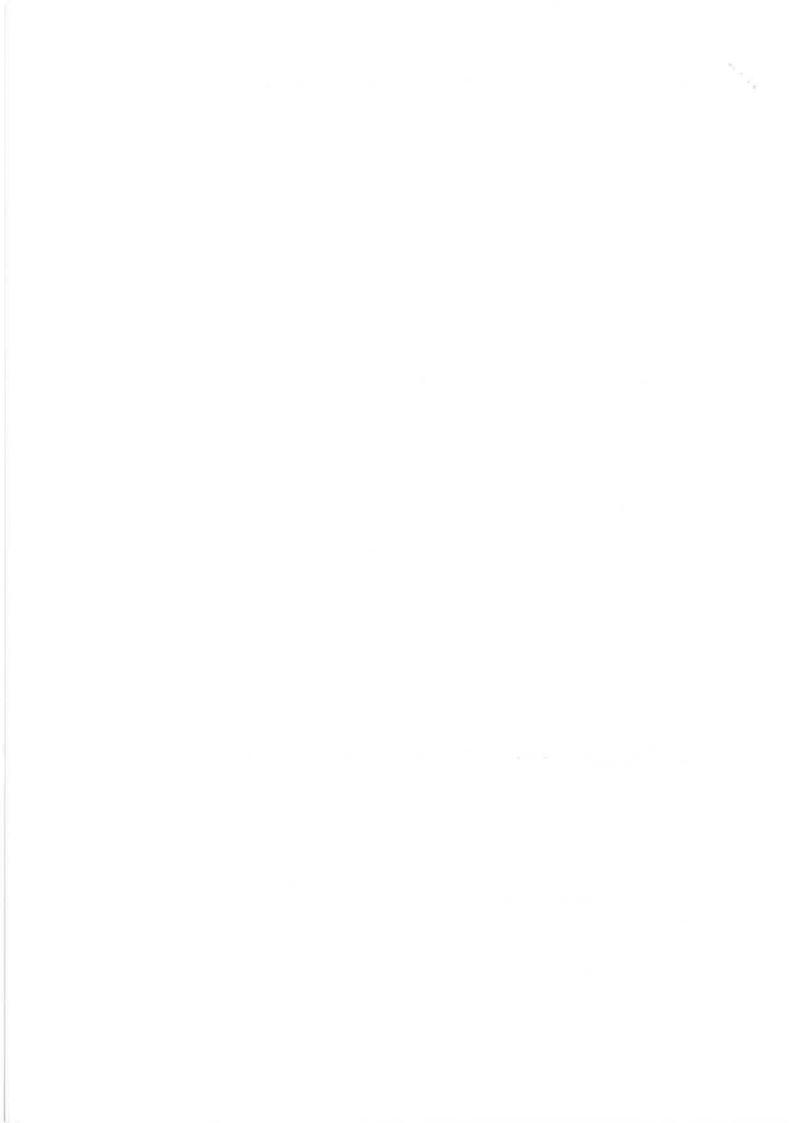
Compte tenu de l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset pour notre territoire et en particulier pour Dyo, notamment en terme d'emplois et d'activités économiques, le Conseil Municipal :

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études de la concertation et des travaux, dans un esprit démocratique, dans le respect du cadre réglementaire,
- Apporte son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et affirme sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement économique de notre territoire et en particulier de notre commune.

Pour le Conseil Municipal de Dyo, Le Maire,

Isabelle LENGLAIN,

oknylain!



DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE MAIRIE D'EPERVANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2015

Date de convocation : 18 avril 2015 Membres en exercice : 18 Membres présents : 13 Suffrages exprimés : 18

OBJET DE LA DELIBERATION

Vœu communal en faveur du Center Parcs sur la commune du Rousset

L'an Deux Mille Quinze, le 24 avril à 19h, le Conseil Municipal de la Commune d'Epervans, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric MICHOUX, Maire, a désigné comme secrétaire de séance Monsieur Patrick BACHELET.

Présents: Eric MICHOUX, Vincent GUERY, Patrick PINARD, Ghislaine BENEDET, Christian CHAPUIS, Patrice BOURGEOIS, Bertin ARETO, Patrick BACHELET, Annie SCHNEIDER, Bernadette GUILHEM, Mathias ANTONI, Pierre-Luc CLAVELIN, Marine BONNOT

Absents excusés: Anne-Marie BONNOT (pouvoir à Vincent GUERY), Patrice BERT (pouvoir à Annie SCHNEIDER), Sylvette ROYOT (pouvoir à Christian CHAPUIS), Cécile DAIGREMONT (pouvoir à Bertin ARETO), Elodie BELLON (pouvoir à Bernadette GUILHEM)

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace aqua-ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (Patrice BOURGEOIS):

- DEMANDE aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.

- AFFIRME son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

Eric MICHOUX

Le Maire,

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône le A8 (accusé-réception électronique n° 7.1.2 / 1805.2015 - 182)

Et affiché/notifié/ le ..22-05./2015 Le Maire.

A DIAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze le quinze avril à <u>dix-neuf heures</u>, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de <u>Monsieur Claude MERCKEL</u>, <u>Maire</u>.

Nombre de Membres:

Afférents au Conseil Municipal: 19

En exercice: 19

Qui ont pris part à la délibération: 19

Date de convocation : le 10 avril 2015

Présents: Mm. Merckel, Prevotat, Berthault, Parize, Mmes Amiot, Condette, Rommelaere, Fournier, Egea, Mm. Margueron, Lioret, Montmartin, Mme Venturini-Bouche, Mm. Abdallah, Michel, Pillot, Mme Grosbois

Représentés: MME BAROT, représentée par M. PREVOTAT

Mme Vouriot-Thuzet représentée par Mme Grosbois

Secrétaire de Séance : MME ROMMELAERE Marie

N° 40

Vœu du Conseil Municipal : vœu de soutien à l'implantation de Center Parc sur la commune du Rousset Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité, des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».





Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet,

> Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, Décide par 14 voix pour et 3 abstentions,

De demander aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.

De réaffirmer son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Claude MERCKEL.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ETANG SUR ARROUX SEANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2015 ****

Convocation

12 Mai 2015

L'An deux mil quinze et le dix neuf Mai à 18 h, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. Dominique

COMMEAU, Maire.

Affichage:

12 Mai 2015

Etaient présents:

Nombre de Conseillers :

Effectif légal: 19

En exercice: 19 Présents: 15

Représentés: 2

Votants: 17

MANEVAL. MM. Joël BOUDOT - André DIGOIN - Michel LABILLE -

MM. Dominique COMMEAU - Gérard CONTENT -

Hubert LACHAUD - Kévin AYFRE - Mme Odile

Gérard LUCAS - Marcel VIALLETON.

Mmes Dominique CURIE - Pascale DEMEUZOIS -Elisabeth THAVOT - Cindy MENAGER - Jocelyne

SBERNA. Excusées :

MMES Christine FONTAINE (représentée par M. Hubert LACHAUD) - Dominique MAITRE (représentée par Mme Odile MANEVAL), formant la majorité en

exercice. Absents:

M. Pascal DUMONTET – Mme Brigitte TESSIER.

Mme Dominique CURIE a été élue secrétaire.

MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU CENTER PARC SUR LA COMMUNE DU ROUSSET.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour la Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et le territoire en particulier.

Que le projet touche une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Que le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Que ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal. Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire pour avoir Eté reçu en Sous - Préfecture Le....22....Mar...2015 Et publié, affiché ou

Notifié le 22 Mai 2015

Le Maire, Dominique COMMEAU Le Matre

Dominique COMMEAU

COMMUNE DE FLEURVILLE PROJET DE VŒU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

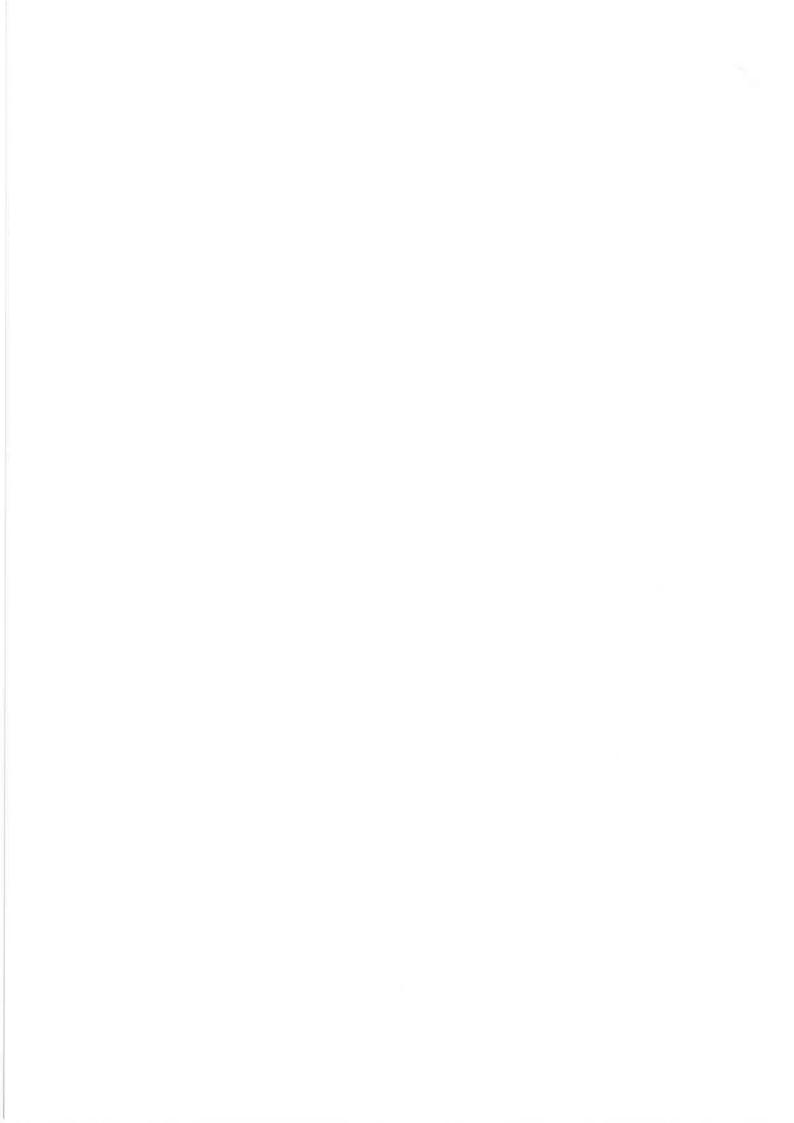
Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal de la Commune de Fleurville dans sa séance du 10 avril 2015,

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Le 14 Avril 2015

<u>Le Maire</u> Patricia CLÉMENT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

de Saône-et-Loire

des délibérations du Conseil Municipal

de la Commune de GENOUILLY

Séance du 12 Mai 2015

Nombre de Conseillers L'an deux mille quinze et le douze du mois de Mai à 20 heures 30,

en exercice: 11
 présents: 07
 votants: 10
 absents: 04
 exclus: 00
 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Roger.

<u>Etaient présents</u>: de LA BUSSIERE Yves, PIERRE Georgette, DESROCHES Bernard, RIZET Josiane, LAMBERT Jean-Paul, JANDOT Christelle

Absents excusés: MEUNIER Alain qui a donné procuration à BERTRAND Roger, DU MAZEL Jacques qui a donné procuration à de LA BUSSIERE Yves, MALATY Francine qui a donné procuration à JANDOT Christelle

Absente: FOURNIER Chantal

Date de convocation :

30 Avril 2015

Date d'Affichage:

15 Mai 2015

Objet:

M. a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s)

Voeu communal en faveur du projet du Center Parcs sur la Commune du Rousset Délibération n° 2015/4-7

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal :

 Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité. Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement de notre territoire.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône le 19/05/2015, publié, affiché ou notifié le 15/05/2015.

Le Maire,

Et ont signé tous les membres présents Pour Extrait Conforme

Roger BERTRAND
Maire de GENOUILLY

Society

er Loire

PROJET DE VŒU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules organisés d'ultra idéologistes commencent leur travail de sape et de manipulation pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

JANDOT Alain Maire de Germagny



MAIRIE DE le 21 mai 2015

LESSARD-EN-BRESSE (Saône et <u>L</u>oire)

Madame le Maire de Lessard en Bresse

CANTON D'OUROUX-SUR-SAONE

à

ARRONDISSEMENT
DE CHALON - SUR - SAONE

Madame la Présidente Association des maires de Saône et Loire 6 rue de Flacé 71000 MÂCON

Madame la Présidente,

Je viens vous informer que le Conseil Municipal, réuni en séance le 10 avril dernier, concernant le projet du Center Parcs sur la commune du Rousset, a retenu la formule « Alors que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules comment leur travail de sape pour stopper, voire interdite l'implantation du Center Parcs dans notre région ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Jocelyne MICHAIN

Céline MOINE, Marie Thérèse QUATRAIN, Catherine

Commune de **MARNAY** 71240 Saône et Loire

Téléphone: 03 85 44 21 18 Télécopie: 03 85 44 26 85 marnay@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2015 Délibération n° 7-2015

Présents: Messieurs Patrick THEVENIAUX, Thierry THEVENIAUX, François GAUDILLIERE, Joël BEZIN,

Nombre de Conseillers

Afférents au Conseil :

En exercice: 15

Présents: 13

Exprimés: 15

Pouvoirs: 2

GEOFFRAY, Jocelyne ROCHEY, Aurélie BON

Date de Convocation

27/04/2015

Absent (e) s:

Excusé (e) s : Marc BOIT pouvoir à Patrick THEVENIAUX, Didier ROCHEY pouvoir à Jean Charles **RAVASSEAU**

Secrétaire de Séance : Jean Charles RAVASSEAU

Jean Charles RAVASSEAU, Marcel FEBVRET

Mesdames Sylvie GAY, Maud PIOTTON,

OBJET: PROJET DE VŒU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules organisés d'ultra idéologistes commencent leur travail de sape et de manipulation pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soulien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboulir ce projet essentiel au développement

En séance les jours, mois et an susdits

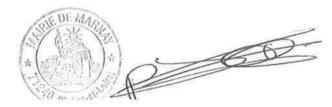
Pour copie conforme:

Le 1" Adjoint:

Patrick THEVENIAUX

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/05/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/05/2015



DEPARTEMENT SAONE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

MARTIGNY LE COMTE

Séance du

10 avril 2015

Nombre de conseillers		
- en exercice	11	
- présents	10	
- votants	10	
- absents	1	
- exclus	0	

L'an deux mille quinze, le 10 avril à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. adame BAUDIN Danielle, Maire..

Etaient présents : MM.

Mesdames BAUDIN Danielle - DEGRANGE Anne - DI ROSSO Marie-Claire - LARAGE Gisèle

Messieurs FRICAUD Jean-Luc - GAUTHIER Jean-Pierre - GRONFIER Stéphane - LAGRANGE Frédéric - LAPRAY Guy - PERRON Pascal.

Date de convocation:

26 mars 2015

Date d'affichage:

26 mars 2015

M. adame LARAGE Gisèle a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

VŒU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins "douglas" ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de le et publication ou notification du



Délibération du conseil Municipal du 10 avril 2015

COMMUNE MARTIGNY LE COMTE

Suite

des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil Départemental de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la "transparence" et de la "concertation".

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet,

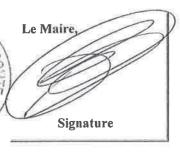
Le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Certifié exécutoire pour avoir été requ à la Sous-Préfecture de Saone & Loire à Charolles le 2 1 AVR, 2015 et publié, affiché ou notifié le Le Maire.

ARTIGA





MAIRIE DE MERVANS 71310



TEL: 03 85 76 11 70 - FAX: 03 85 76 16 93 MAIRIE-DE-MERVANS@wanadoo.fr Monsieur Jean-Luc NALTET Maire de MERVANS

à

Madame Marie-Claude JARROT
Présidente
ASSOCIATION DES MAIRES DE SAONE-ET-LOIRE
6 rue de Flacé
71000 MACON

Objet:

Projet de Center Parc au ROUSSET

Madame la Présidente,

Le 13 avril dernier, le Conseil municipal de la Commune de MERVANS s'est prononcé en faveur du projet de Center Parc au ROUSSET.

La discussion sur ce point à l'ordre du jour a mis en évidence la volonté des élus du Conseil municipal à voir se concrétiser un projet touristique de grande ampleur et ayant un fort impact en termes d'image pour la Saône-et-Loire. Nous estimons que ce projet favorisera l'emploi et l'attractivité du Département dans le cadre et le respect des lois sur l'environnement.

Ci-joint, vous trouverez copie du compte rendu succinct de la réunion du 13 avril 2015.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Luc NALTET





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de MONTCEAU-LES-MINES

Département de Saône-et-Loire Arrondissement de Chalon S/Saône

N° 2015-039

SEANCE DU 26 MARS 2015

Objet:

Vœu - Center Parcs

Convocation du : 19 mars 2015

Affichage du : 27 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers

présents : 29

L'an deux mille quinze, et le vingt six du mois de mars le conseil municipal de la commune de Montceau-les-Mines, s'est réuni à 18 h 30 au lieu ordinaire de ses séances, Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie-Claude JARROT, Maire

Etaient présents: Mme Marie-Claude JARROT, Maire – Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Gérard GRONFIER, M. Mokrane KHIER, Mme Marie-Noëlle LAFOREST, Mme Marie-Odile RAMES, M. Guy SOUVIGNY, M. Michel TRAMOY, Maires-adjoints – M. Michel FURNO, M. Daniel PERRIGUEUR, Mme Michelle BOUTELOUP, M. Antoine ANDRE, Mme Martine KAHOUADJI, Mme Christiane MATHOS, Mme Josiane BERARD, Mme Catherine PIGUET, M. Eric DUBREUIL, M. Frédéric MARINOT, Mme Stéphanie BARNET, M. Romain JANDARD, Mme Pauline PLANTIN, Mme Marie-Lise GRAZIA, M. Laurent SELVEZ, M. Cyrille POLITI, Mme Laurence LEBLANC, M., Julien BRETIN, Mme Elodie VENDRAMINI, Mme Catherine DECROZANT, M. Lilian NOIROT, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés: Mme Jocelyne BUCHALIK, Maire-adjoint a donné pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT – M. Lionel DUPARAY donne pouvoir à M. Gérard GRONFIER – M. Bertrand SAUSSARD, Conseiller Municipal a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle LAFOREST – Mme Amélie GHULAM NABI, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie BARNET

RAPPORT PRESENTE PAR: Mme le Maire

Le groupe Center Parcs souhaite installer sur le territoire de la commune du Rousset environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1 700 m², un espace aqua-ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

L'espace retenu pour l'implantation de ce projet est une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95 % de sapins "Douglas" ne présentant aucun intérêt environnemental ou écologique.

Ce projet devrait générer la création d'environ 300 emplois directs, de plus de 400 emplois indirects, et de plusieurs centaines d'emplois pendant les deux années de travaux.

Il s'agit donc d'un enjeu capital pour la région Bourgogne, le département de Saône-et-Loire et compte-tenu de la proximité géographique du Rousset, pour le Bassin Minier et la commune de Montceau-les-Mines.

Cette réalisation permettra, outre l'activité qu'elle générera, d'attirer de nombreux touristes sur notre territoire et de développer l'économie locale.

Aujourd'hui, alors que le projet est au stade d'étude et de la faisabilité, des groupuscules, pour la plupart extérieurs à notre département, ont entrepris un travail de « sape » et de manipulation pour tenter de contrecarrer l'implantation du Center Parcs dans notre région, à l'image de ce qui se passe sur un autre site de projet de Center Parcs.

Face à ces manœuvres, le Conseil Général de Saône-et-Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics, dans un esprit de transparence et de concertation.

Compte-tenu de l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset pour notre territoire et en particulier pour Montceau-les-Mines, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le Conseil Municipal, avec 25 voix pour et 7 abstentions (Mme GRAZIA, M. SELVEZ, M. POLITI, Mme LEBLANC, M. BRETIN, Mme VENDRAMINI et Mme DECROZANT) :

- **Demande** aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études de la concertation et des travaux, dans un esprit démocratique, dans le respect du cadre réglementaire,
- **Apporte** tout son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et affirme sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement économique de notre territoire et en particulier de notre commune.

Délibéré en séance et ont signé le registre tous les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Marie-Claude JARROT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT Saône et LOire

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

MONT SAINT VINCENT

Séance du

12 juin 2015

Nombre de conseillers		
- en exercice	11	
- présents	8	
- votants	8	
- absents	3	
- exclus	0	

L'an deux mille quinze, le 12 juin à 20 heures .

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean GIRARDON.

Etaient présents : MM.

Pierre CHARDEAU, Nadine THERVILLE, Michel AUBOEUF, Fabienne FOREST, Christelle SIGNOL, Jean Claude MATHE, Christian RIZET, Absents: Marcel GENEVOIS, Nicolas HUBERT, Béatrice PERRAUD,

Date de convocation:

01 juin 2015

Date d'affichage:

01 juin 2015

M. Fanny HUBERT a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

Voeu - Center Parcs

Le groupe Center Parcs souhaite installer sur le territoire de la commune du Rousset environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace aqualudique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

L'espace retenu pour l'implantation de ce projet est une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins "Douglas" ne présentant aucun intérêt environnemental ou écologique. Ce projet devrait générer la création d'environ 300 emplois directs, de plus de 400 emplois indirects, et de plusieurs centaines d'emplois pendant les deux anneés de travaux.

Il s'agit donc d'un enjeu capital pour la région Bourgogne, le département de Saône-et-Loire et compte-tenu de la proximité géographique du Rousset, pour la commune de Mont Saint Vincent. Cette réalisation permettra, outre l'activité qu'elle génèrera, d'attirer de nombreux touristes sur notre territoire et de développer l'économie locale.

Le Conseil Général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics, dans un esprit de transparence et de concertation.

Compte-tenu de l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset pour notre territoire et en particulier pour Mont Saint Vincent,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de MACON le 23.06.15 et publication ou notification du 23.06.15

Le Maire

Signature

Délibération du conseil Municipal du 12 juin 2015

COMMUNE MONT SAINT VINCENT

Suite

notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le Conseil Municipal :

- DEMANDE aux autorités de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études de la concertation et des travaux, dans un esprit démocratique, dans le respect du cadre budgétaire,
- APPORTE tout son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et affirme sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement économique de notre territoire et en particulier de notre commune

Ont signé les membres présents, Pour extrait conforme

Le Maire,

Signature



Le Maire de LA MOTTE SAINT JEAN

A

Madame la Présidente Association des Maires de S. et L. « 6, rue de Flacé » 71000 MACON

OBJET: Center Parcs sur la commune du Rousset

Madame la Présidente,

Vous trouverez ci-joint le vœu émis par le Conseil Municipal de LA MOTTE SAINT JEAN lors de sa réunion du 09 avril 2015 concernant le projet de Center Parcs.

Veuillez agréer, Madame le Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

MOTTE

Le Maire,

Pascal RAMEAU





Conseil Municipal de LA MOTTE SAINT JEAN VŒU EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1 700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Nous apportons notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil départemental de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la « transparence » et de la « concertation ».

Vœu:

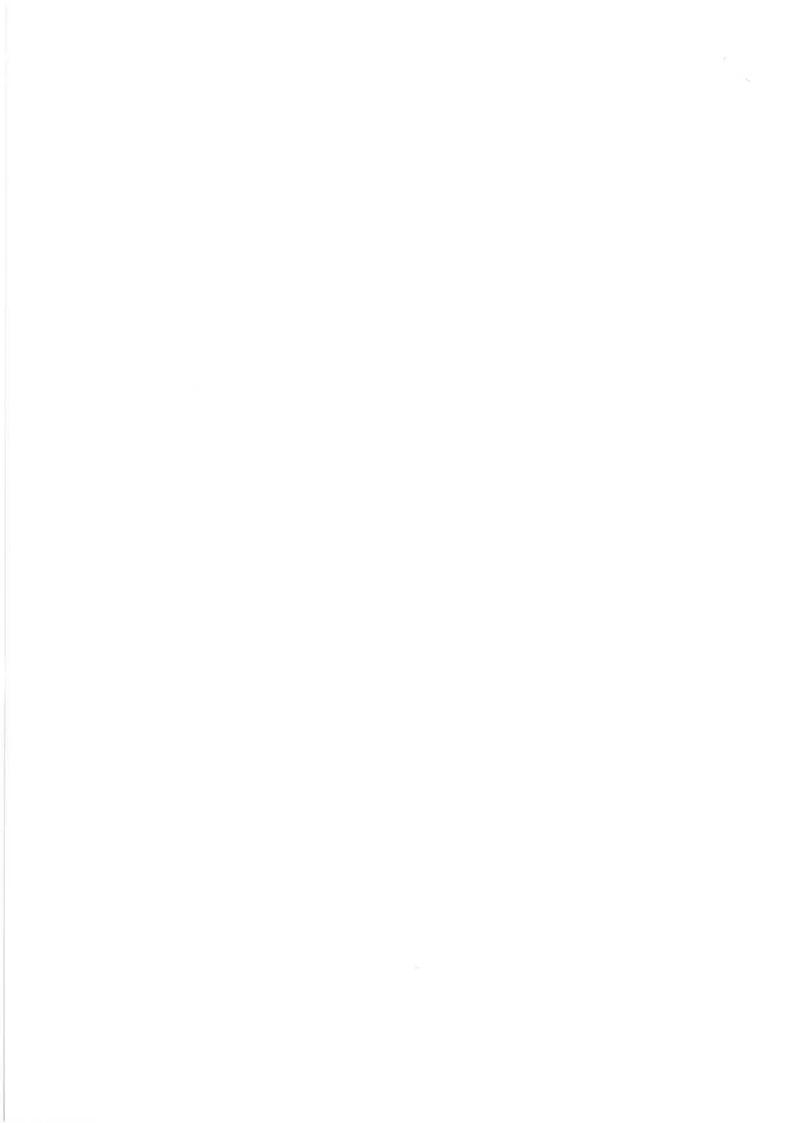
Face à l'enjeu économique et touristique que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le Conseil Municipal de LA MOTTE SAINT JEAN :

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Fait à LA MOTTE SAINT JEAN, le 07 mai 2015

Pascal RAMEAU

MUTTE



République Française Commune de **OUDRY** 71420 OUDRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Saône et Loire

Téléphone: 03.85.70.21.26 Télécopie: 03.85.88.13.97 E-mail: mairie.oudry@wanadoo.fr

11

Délibération n° 334-2015

Séance du 13 avril 2015

conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pascal

Le 13 avril 2015 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de OUDRY, convoqués

Nombre de Conseillers

- Afférents au Conseil : 11
- En exercice :
- Qui ont pris part à

la délibération : (présents ou représentés)

Etaient présents

Pascal LOPES DE LIMA, Gérard BOUTIN, Nathalie SLONSKI, Stéphane BERNIGAUD, Luc BOURGEADE, Michèle COTHENET, Bernard DUVIGNAUD, Jean Paul LAUPIN, Luc LONJARRET, Jean Charles PALLOT, Hervé VIDAL,

Etaient absents:

Date de convocation:

9 avril 2015

Date d'affichage: 9 avril 2015

Secrétaire: VIDAL Hervé

Objet: Projet de voeu communal en faveur du center parcs sur la commune du Rousset

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône et Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95 % de sapins "douglas" ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m2, un espace aqualudique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers évènements sur le site du projet de center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil Général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la "transparence" et de la "concertation". Voeu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil

- Demande aux autorités de mettre en oeuvres tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en Préfecture (Sous-Préfecture) le 22/04/2025 et publié, affiché ou notifié le 22/04/2015. (Signature)

Le Maire, LE MAIRE Pascal LOPES de LIMA En séance les jour, mois et an susdits Pour copie conforme: Le Maire LOPES DE LIMA Pascal

Commune de PERRIGNY-SUR-LOIRE

71160 PERRIGNY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
11	11	10	

Date de la convocation

26/02/2015

Date d'affichage

Objet de la délibération

Vœu communal en faveur du j Center parcs sur la commune du Rousset

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

L'an deux mille quinze et le Dix Avril à Vingt heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de LACROIX Michel, Maire

Présents: MM BIDOLET Sylvain - BUISSON Sylvain - MEUNIER

Bernard

Mmes CHIGNAC Françoise - GIBBE Nicole - TURPIN Sylvie -

BARGE Magali

Absents excusés: MM CHIGNAC Claude (pouvoir)

Mmes CARVALHO Doris (pouvoir)

Secrétaires(s) de séance : Mme CHIGNAC Françoise

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

Fait et délibéré

ertifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture de S & L

à Charolles le ... - 5 MAJ 2015 et publié, affiché ou notifie le ... 7 MAI 2015





ons task 5

THE SOLVE

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE ******

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE-LE-DESERT

Nombre de conseillers :

En exercice

: 11

Présents

: 11

Votants

: 11

Convocation du: 31 MARS 2015

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et neuf du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-André-le-Désert, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Deconfin Charles, Maire.

Présents: Deconfin Charles, Desgeorges Eric, Emorine Germaine, Dussably Françoise, Bernard Jacques, Monterrat Patricia, Martin Christelle, Tribollet Jean-Jacques, Dury Béatrice. Sainte-Marie Laurent et Dury Daniel.

Secrétaire de séance : Desgeorges Eric.

Délibération N° 28-2015

Objet : Vœu communal en faveur du Center Parcs sur la commune du Rousset

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages concus selon le label HOE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules organisés commencent leur travail de sape et de manipulation pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu : Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Affirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en Préfecture de Saône-et-Loire le 22/04/2015 Publié, affiché ou notifié le 221 04/2015

> Le Maire. Deconfin Charles

Pour extrait conforme, Le Maire,

Deconfin Charles

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 22/04/2016

≈ Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/04/2015

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL SAONE-ET-LOIRE

SÉANCE DE 14 AVRIL 2015

nombre de membres afférents au C.Mal: 15

en exercice : 15 présents : 14 qui ont pris part à la délib : 15

convocation: 07/04/15

Le quatorze avril deux mille quinze à 20 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DELORME René, Maire.

Conseillers présents: René DELORME, Jean-Luc REUMAUX, Valérie JANIN, Yves MOISSONNIER, Christèle DOUHAY arrivée à 21h15 et représentée par Jean-Luc REUMAUX, Susan ROBINSON, Christelle CESSOT, Joël PIERRE arrivé à 21h20 et représenté par Yves MOISSONNIER, Emmanuel VERCHERE, Florence CROZE, Marie-Laurence CHENET, Véronique HOUPLINE, Jacques BADET Alain ECKEL.

Conseillers excusés et représentés : Daniel CANON (représenté par René DELORME)

Conseillers absents : Conseillers excusés :

Mme Florence CROZE a été nommée secrétaire et a procédé à l'appel nominal.

Objet: Vœu Communal en faveur du Center Parcs sur la Commune du Rousset

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil Général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».



Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal :

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

Pour copie conforme A St-Gengoux-le-National, le 22 avril 2015

elaule

Le Maire

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Prétecture de S & L à Mâcon le ... et publié, affiché ou notifié le ... 2 3 AVR. 2015 Le Maire

Certifié executoire pour avoir été recu a la liberte de S. M. L. Micon le le liberte de S. M. L. Micon le le le le le liberte de la liberte de

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Saint-Germain du Plain

Séance du 21 avril 2015

43/2015

L'an deux mil quinze et le vingt-et-un avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain du Plain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOULÉ Alain, Maire.

<u>Présents</u>: M. Alain DOULÉ, Mme Valérie FLATTOT, M. Jean-Yves DUMONT, M. Hervé ALBRAN, Mme Christine SARRE, Mme Monique FOYARD, Mme Patricia FONTENEAU, M. Richard POBANZ, M. Carlos PINTO, M. Jérôme DEBRUERE, M. Emmanuel GALOCHE, Mme Valérie ZARAMELLA, Mme Sandra HAYOTTE, Mme BIARD Karine.

Excusés: M. Roger CUZIN, Mme Mauricette DUBOIS, M. Alexandre FESCHET, M. Guillaume CHAUMONT, été reçu à la sous-Prétecture

M. Roger CUZIN a donné procuration à Mme Valérie FLATTOT Mme Mauricette DUBOIS a donné procuration à Mme Christine SARRE M. Alexandre FESCHET a donné procuration à M. Alain DOULÉ

Madame Mme Monique FOYARD a été élue secrétaire de séance.

Membres afférents au Conseil Municipal: 19

Membres en exercice: 18

Membres ayant pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 14 avril 2015

Date d'affichage de la convocation : 14 avril 2015

et publié, affiché ou notifié le 19/95/1615

Doucé

Objet : Vœu communal en faveur du Center Parcs sur la commune du Rousset. Rapporteur : M. Alain DOULÉ.

Monsieur le Maire expose le projet de vœu en soutien au projet de Center Parcs sur la commune du Rousset,

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace aqua-ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône-et-Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

République Française

Département Saône & Loire

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-HURUGE (71460)

Séance du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze

et le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. Louis TRUCHOT, Maire

Présents: AVENAS P, BERNARD A, BERNARD H, MARGOT M, MONCHANIN J.C., POINCELET M.

Excusé : Absent :

Secrétaire de séance : Monique POINCELET

Date de la convocation: 18/06/2015

Projet de vœu communal en faveur du Center parcs sur la commune du Rousset

Le maire expose au conseil municipal que le projet du Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

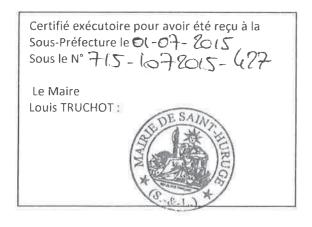
Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques,

Le Conseil municipal,

- >> DEMANDE aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- >> REAFFIRME son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement



Pour extrait certifié conforme, Fait et délibéré à Saint-Huruge, le 26 juin 2015



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT SAONE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

SAINT-LAURENT EN BRIONNAIS

Séance du

13 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 13 avril à 20 heures 30.

Nombre de conseillers

en exercice

- présents

votantsabsents

1

- exclus

11

11

10

Etaient présents : MM.

Mr AUGAGNEUR Bernard - Mr LAMURE Jean-Paul - Mr AUGAGNEUR Vincent - Mr GAY David - Mme DURIX Odette - Mr DURIX Jean-François - Mme POULLEAU Marie-Thérèse - Mme LAPALUS Marie-Josèphe - Mr MET DEN ANCXT Philippe - Mr DUPONT Michel - Absent excusé : Mr CARTE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances

sous la présidence de M. onsieur AUGAGNEUR Bernard - maire.

Date de convocation:

03 avril 2015

Date d'affichage:

M. Mr DUPONT Michel a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

VOEU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET UN POUVOIR : Mr CARTET Cyril, absent excusé, a donné pouvoir à Mme DURIX Odette.

Le projet CENTER PARCS dans la forêt du ROUSSET est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône et Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95 % de sapins "douglas" ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le CENTER PARCS du ROUSSET devrait compter envrion 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1 700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Face aux derniers évènements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture de CHAROLLES le 18 mai 2015 et publication ou notification du 18 mai 2015

Le Maire,

Signature

AUGAGNEUR Bernang

COMMUNE AINT-LAURENT EN BRIONNA

Suite

actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du CENTER PARCS au ROUSSET, projet économique dont le Conseil Général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la "transparence" et de la "concertation".

VOEU 📰

Face à l'enjeu que représente le projet de CENTER PARCS du ROUSSET, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- *** DEMANDE aux autorités de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- *** REAFFIRME son soutien au projet de CENTER PARCS du ROUSSET et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Augagnature Bernand



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Certifié executoire pour avoir a reçu à la sous-le control de la Chalon sur Saône et publié, attricte ou nou le le CERS le CER

Nombre de conseillers en exercice : 19

présents: 14 votants: 17

L'an deux mil quinze et le trente juillet, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 juillet 2015

<u>Présents</u>: M. Daniel LERICHE, Mme Jacqueline TOMBEUR, M. Guy MARCHANDEAU, Mme Consiglia DUBOIS, MM Roger PACOREL, Jean-Claude HOUDEMENT, Patrick GRAVIER, Mmes Jocelyne BRUNELLE, Isabelle GUILLEMIN, M. BOUILLOT Eric, Mmes Laurence AUGAGNEUR, Isabelle BALLOUARD, M., Guillaume WARMUZ, Mme Virginie LAGRANGE.

Excusés: M. Louis WAGNER (pouvoir à Daniel LERICHE), Mme Anne-Marie CHAPELLE, Mme Corinne FAYET-FRIBOURG (pouvoir à Isabelle GUILLEMIN), M. Jan CASTAINGS-LAHAILLE, M. Damien BONDOUX (pouvoir à Guy MARCHANDEAU).

Délibération 2015-046

Projet de vœu communal en faveur du Center Parcs sur la commune du Rousset Exposé

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

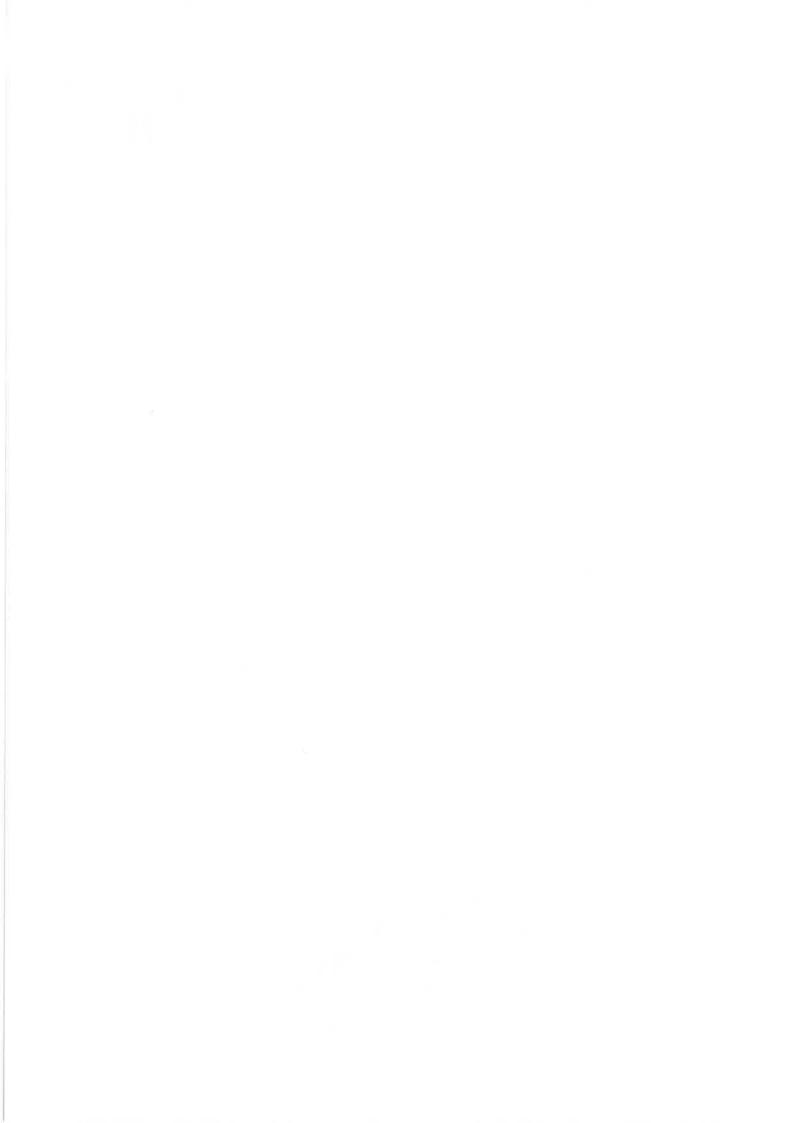
Vœu

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le Conseil Municipal (par 15 voix et 2 abstentions) :

- affirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Daniel LERICHE



PROJET DE VŒU COMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules organisés d'ultra idéologistes commencent leur travail de sape et de manipulation pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

MAIRIE DE SAINT MICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2015

L'an deux mille quinze, le trente et un du mois de mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard REPY, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 11

Absents: 0

Nombre de suffrages

exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

> Date de convocation 24/03/2015

> > Date d'affichage 03/04/2015

Etaient présents:

Mme BADET Isabelle, Mme CHEVROT Nathalie, Mme DELERUELLE Monique, Mme DUTREMBLE Géraldine, M. GRIVEAU Jean-François, Mme LARTAUD Sylvie, M. MORETTI Walter, M. NOIZILLER Jérôme, M. RAY Bernard, M. REPY Bernard, M. ROZE André

Etait excusée :

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BADET Isabelle

Objet: Soutien en faveur du Center Parcs sur la commune du Rousset

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil Général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques.

Le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement de notre territoire.

Pour extrait certifié conforme.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la Sous-Préfecture de S & L
à Chalon-sur-Saone le 16 au 15 et publié, affiché ou notifié le 14 au 15

Le Maire, Bernard REPY

Délibération n° 19/2015







Extrait n° 3860 / 15

page 1/1

du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT REMY.

L'AN DEUX MILLE QUINZE et le premier juillet à dix huit heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT REMY réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires Amélie VION et Roland PALLUET, et procède à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS: Mmes Mrs Florence PLISSONNIER, Annick CHOINE, Sandra GUINOT, Jean-Marie MOINE, Amélie VION, Jérôme VINCENT, Joseph KIM, Bénédicte PINSONNEAUX, Edith CALMANO, Jean-Pierre VACHEY, Michel HERNANDEZ, Michel PETIT, Christelle FERREIRA-LEAL, Frédéric MERCEY, Séverine PONT, Hélène LETORET, Françoise CHARENTUS, Maxime PINDOR Dominique REGNAULT, Laure HOUMMASS-BALDAN, Tristan BATHIARD, Roland PALLUET, Joëlle CANCIANI.

Présents à la séance

Nombre de Conseillers

en exercice: 29

23

Pouvoirs:

6

Date de la convocation : 25 / 06 / 2015

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR *

Alain MERE pour Annick CHOINE Adeline CARITEY pour Jérôme VINCENT Aline TAVERNIER pour Jean-marie MOINE Cédric BOULY pour Florence PLISSONNIER
Laurence HUDELEY pour Dominique REGNAULT
Didier BERNARD pour Joëlle CANCIANI

Objet : Voeu communal en favour de Center Parcs sur la commune du Rousset

Exposé:

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société Pierre & Vacances envisage la création d'un Center Parcs sur le territoire de la commune du ROUSSET. Par courriel en date du 8 avril 2015, l'Association des Maires de Saône-et-Loire nous demande de proposer au Conseil Municipal un voeu pour soutenir ce projet. Le contenu est le suivant :

«Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité, des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil départemental de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet,»





Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré en séance, le Conseil Municipal

DEMANDE aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.

REAFFIRME son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à

la Sous Préfecture

Florence Maire

Vote: Pour à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme,

Florence PLISSONNIER

Maire

201 503 Bersect evrault (1012)

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Date de Convocation: 02/04/2015

OBJET: VŒU COMMUNAL PROJET CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le 9 AVRIL 2015 à 20h00, en la mairie se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHAVOT Michel, Maire

<u>Etaient présents</u>: M. CHAVOT – M. MEYER – Mme GIRARD – M. DUFOUR – Mme FAGGION – Mme NECTOUX – Mme JAILLOT – M. LACROIX – Mme GRIVAUD – Mme GOMET – M. BEAUDOT

Etait absent excusé:

Le secrétariat a été assuré par : M. BEAUDOT

Le Maire présente le projet de vœu communal en faveur du Center Parcs sur la commune du Rousset.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE Le Projet de vœu communal en faveur du center parcs sur la commune du Rousset comme suit :

Le projet Center Parc dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins « douglas » ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1 700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

1

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir

2

notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ses actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la « transparence » et de la « concertation ».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal :

-Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.

-Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

CERTIFIE EXECUTOIRE POUR AVOIR ETE REGU À LA S/PRÉFECTURE LE O 4 MAI 2015 ET PUBLIE, AFFICHÉ, NOTIFIÉ LE O 4 MAI 2015 Fait et délibéré Pour Extrait Conforme à Saint Romain sous Gourdon Le 28 Avril 2015 Le Maire, M. CHAVOT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAISY

Séance du 22 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi vingt deux mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire : Denis LUNEAU

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 9

.

Absents:

~

Nombre de suffrages

exprimés :

Pour: 9 Contre: Abstentions:

Etaient présents:

M. LUNEAU Denis. M. BRIDAULT Olivier, Mme PERTUISOT Delphine. Mme CANON Christine, M. DAMON André, Mme DELMAS Florence,

Procuration(s):

Mme MESTRE Audrey donne pouvoir à M. DAMON André, M. PAILLARD Claude donne pouvoir à Mme CANON Christine, M. ROCHETTE Lilian donne pouvoir à M. BRIDAULT Olivier

Etai(ent) absent(s):

Mme CHAPET Sophie, LAFOUGE Cyrille

Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DELMAS Florence

Date de convocation 16/05/2/015

Date d'affichage 23/05/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture d'AUTUN le :

10/06/2015

et publication du

11/06/2015

Projet de voeu communal en faveur du Center Parcs sur la Commune du ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Le Maire, Denis LUNEAU



Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à SAISY Le Maire, Denis LUNEAU



9 P

2-

MAIRIE DE TRIVY

CANTON DE LA CHAPELLE DE GUINCHAY

DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

PROJET DE VŒU COMMUNAL

1 0 AVR. 2015

ASSOCIATION des MAIRES
DE SAONE-ET-LOIRE

EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSE

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de Jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal:

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

République Française Département de Saône-et-Loire

Nombre de Membres : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Extrait du Registre des délibérations de la Commune de VARENNE L'ARCONCE

Séance du 1er juillet 2015

Convocation du 22 juin 2015

L'an deux mille quinze et le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMOTTE Jean-Paul, Maire.

<u>Présents</u>: MM LAMOTTE Jean-Paul, RICHARD Jean-Paul, AUGOYARD Anne-Claude, COIFFARD Maurice, Van KEULEN Johanna, MOMMESSIN Patricia, MOMMESSIN Anthony, BUISSON Cédric.

Absents-Excusés: BUTEAUD Monique, MONCADE Sébastien, GAHAGNON Marc

Secrétaire de séance : RICHARD Jean Paul

Délibération n° 03-07-2015

PROJET DE VŒU COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Alors, que le projet en est au stade de l'étude et de la faisabilité des groupuscules commencent leur travail de sape pour stopper, voire interdire l'implantation du Center Parcs dans notre région.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.

Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu:

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet, le Conseil Municipal :

- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Affirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement par quatre voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Paul AMOTTE

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 人のみっから 5 et publié, affiché ou notifié しんのけっという Le Maire, Jean-Paul LAMOTTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VEROSVRES **SEANCE DU 15 AVRIL 2015 DELIBERATION N° 2015 31**

Afférents au conseil Municipal: 11 En exercice: 11 Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation: 3 avril 2015 Date d'affichage: 20 avril 2015

L'an deux mil quinze et le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Présents: Éric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Robert BONIN, Lionel CABATON, Sylvie CHARVET, Nathalie DARGAUD, Marc EMORINE, Valérie PINON, Alain MAZILLE, Danièle DUFOUR.

Absente excusée: Denise TABOULOT.

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre ARQUEY.

Objet: Motion en faveur du Center Parcs sur la commune du Rousset

Le Maire rappelle le projet d'implantation d'un Center Parcs sur la commune du Rousset.

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet,

Le Conseil Municipal, après avoir ouï le projet de motion proposé par l'association des Maires de Saône-et-Loire, par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE 0 Abstention,

DEMANDE aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.

REAFFIRME son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.

REÇU EN PREFECTURE

Pait et de 121/04/2015 urs, mois et ans susdits et ont signés les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

071-217105717-20150415-2015_31-DE

Le Maire, Eric MARTIN

Mairie de MOLINET (03510)

LE 2 6 MAI 2015 N°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALIRE DE L'ALLIER

Nombre de membres En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

L'an deux mille quinze, le 11 mai Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire, à 19 H 30

Date de convocation : 4 mai 2015

Présents: MONDELIN - LEPOT - FEJARD - DESSAUGES PRIEUR - PESSOT - JEHANNO - LASSOT - GENET -CARVALHEIRO - CANARD - LACROIX - FEJARD -FLEURY - MARMILLOT

Secrétaire de Séance : Maxime DESSAUGES

Absent (e) excusé (e)

OBJET:

Projet de vœu en faveur du Center Parcs sur la commune du Rousset

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95 % de sapins «douglas» ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Nous apportons notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil départemental de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Voeu !

Face à l'enjeu éconòmique et touristique que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le Conseil Communal :

- bemande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement
- Pense que l'articulation entre le parc du Pal et ce futur projet pourrait revitaliser la Région

Fait à Molinet, le 11 mai 2015

Le Maire, Annie-France MONDELIN